

Palmarès Régional d'Architecture en Corse



PALMARES REGIONALE
D'ARCHITETTURA IN CORSICA

Deuxième édition

DEUXIÈME ÉDITION

« De nouvelles manières de faire »

Préambule

Oghje aCasa di l'Architettura corsa urganizaghja una seconda edizione di u so «Panorama» di Architettura chi si mette in a ligna di u prima ma che mustreddu di piu a marchja di i prughetti sustinibili e patrimoniali è ancu mette in discussione i novi modi di fabbrica u prugettu. Un «Panorama» chi appri novi «viaghji» di reflezione a traversu u prismu d'architettura di grande qualità : resiliente è sensibili.

La Maison de l'Architecture de Corse organise aujourd'hui une deuxième Édition de son Palmarès Régional d'Architecture en Corse.

Il s'inscrit dans la lignée du premier mais en ciblant plus particulièrement les démarches de projets soutenables et patrimoniaux ainsi qu'en s'interrogeant sur les nouvelles manières de fabriquer le projet. Un Palmarès qui ouvre de nouveaux chemins de réflexion au travers du prisme d'Architecture de grande qualité : résiliente et sensible.

Une attention particulière sera notamment portée aux techniques et matériaux employés, dans une démarche éco-responsable qui valorise les territoires et les savoirs faire locaux sous tous ses aspects.

Ce Palmarès mettra en valeur le processus du projet architectural comme réponse aux problématiques d'aujourd'hui, c'est lui qui questionne et construit l'avenir qui nous entoure.

Le mot Palmarès, et non pas Prix, est un choix délibéré pour rappeler que les projets présentés, primés ou non, portent un même message, celui d'une architecture consciente de la fragilité du territoire sur lequel elle s'inscrit. En effet, l'architecture est « une expression de la culture » et nous sommes tous concernés, tous sans distinction d'échelle ou de lieux.

Par cette initiative, la Maison de l'Architecture de Corse entend continuer de placer au cœur de son action la diffusion et le soutien d'une architecture régionale de qualité qui profite aux habitants.

Objectifs

- **Montrer** que si chacun s'accorde à reconnaître la qualité exceptionnelle des paysages de l'île et souhaite les préserver, cela n'est possible que si parallèlement nous portons une exigence sans faille sur la qualité des projets d'aménagement et de conception.
- **Valoriser la création et l'innovation dans le domaine de l'Architecture et de l'Aménagement à toutes les échelles**, contribuant ainsi au rayonnement de notre territoire que ce domaine embrasse dans sa totalité.
- **Les distinctions remises à cette occasion ont pour but de mettre en lumière et distinguer** le travail de concepteurs novateurs ainsi que l'engagement de leurs maîtres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés, qui détiennent une part majeure de responsabilité dans la réussite de l'aménagement du territoire.
- **Constituer une ressource documentaire et iconographique** de la richesse des réalisations à l'échelle de l'île afin d'en laisser une trace et d'avoir une visibilité sur la production architecturale régionale du XXI^e siècle.

Pour atteindre ces objectifs, « le Jury » constitué de compétences transversales nourrira un débat à partir des projets projetés afin d'en distinguer certains.

Ce débat et les restitutions qui suivront seront **un levier de reconnaissance du rôle de l'Architecture** dans notre société : éveiller les consciences citoyennes et professionnelles à l'heure des différentes transitions auxquelles nous sommes confrontés : urgence climatique, protection de la biodiversité... et permettra d'envisager des nouveaux modes d'habiter.

Règlement

Article 01

Catégories

Peu importe les programmes ou les budgets « tout peut être Architecture ».

Le jury portera un regard particulier à l'ensemble des thématiques présentes sur le territoire qui font la richesse et la diversité de notre île autour de trois catégories.

Catégorie 1 : Le projet architecture doit être réalisé

Il appartiendra au Comité de présélection (liste ci-après) de répartir les projets selon les échelles.

5 échelles de projets différentes : XS-S-M-L-XL. Très petite, petite, moyenne, grande et très grande échelle.

Ce type de classification a pour avantage de valoriser tout ce qui fabrique notre cadre de vie : du grand paysage à l'abri de jardin en passant par la maison individuelle ou encore par l'objet.

Le Jury attribuera des distinctions sur les projets à mettre en valeur.

Catégorie 2 : Le projet « jeunes espoirs »

Afin de mettre en lumière et de promouvoir une génération de jeunes concepteurs engagés, le Palmarès souhaite également montrer toutes démarches, études en cours ou projets réalisés et distinguera les approches les plus innovantes

Une attention particulière sera portée à la qualité de leurs démarches et à leurs engagements au regard des enjeux sociétaux.

Catégorie 3 : Le projet « nouvelle manière de faire »

La fabrication des territoires d'aujourd'hui en appelle à une renaissance de la construction et des espaces publics, pour imaginer les paysages et les bâtiments de demain et les inscrire dans un monde plus sobre et inclusif. Loin de l'effet de mode, de nouvelles tendances architecturales se profilent, avec cette même volonté de revenir à certains fondamentaux, sans jamais perdre de vue la dimension durable. Il s'agit de repenser notre rapport au projet et à son environnement.

Le Palmarès valorisera des **processus de réflexion** et de mise en œuvre autour de la fabrique du cadre de vie de demain en Corse.

Au croisement de l'art, de la culture et de l'aménagement des territoires, il s'agit d'associer des démarches artistiques et créatives dans le fil de réalisation de projets d'architecture, d'espaces publics, d'urbanisme et de transitions territoriales.

Pourront être primés : un projet bâti, un espace public, un livre, un film, une exposition, une conférence, un mémoire d'étudiant, un atelier pédagogique, une rencontre, une résidence d'architecture...

Article 02

Critères du jury

Les critères du Jury seront :

Enjeux contextuels

Valoriser une architecture engagée dans un dialogue entre les milieux naturels et culturels dans lesquels elle s'insère.

Enjeux environnementaux

Valoriser les démarches de sobriété énergétique et les solutions innovantes en matière d'adaptation aux contraintes naturelles insulaires (eau, vent, soleil, déchets).

Enjeux patrimoniaux

Valoriser et révéler le patrimoine en respectant l'architecture originelle, les savoir-faire vernaculaires et la mémoire des lieux comme socle d'une mutation des territoires ruraux.

Enjeux techniques

Valoriser l'utilisation de ressources issues de circuits courts et le recours à des techniques de mise en œuvre locales.

Article 03

Conditions de participation

Il s'agit de sélectionner et de distinguer des projets situés sur le territoire Corse.

Chaque agence pourra envoyer de 1 à 4 projets par catégories qui devront répondre aux caractéristiques suivantes :

Communes aux 3 catégories

- Le projet est localisé en Corse
- Le projet doit répondre aux critères énoncés à l'Article 2 ci-dessus

Particulières

- **Catégorie 01 :** le projet devra être conçu par un architecte HMONP ou par un paysagiste concepteur. Le projet doit être réceptionné à partir de l'année 2010 (deux mille dix).
- **Catégorie 02 :** le projet est conçu par un architecte titulaire d'un diplôme d'état d'architecte ou diplôme équivalent reconnu par l'état français, ou conçu par un paysagiste concepteur diplômé... **Être né après le 1^{er} janvier 1986.** Le projet doit être conçu à partir de l'année 2010 (deux mille dix)
- **Catégorie 03 : ouverte à toutes les personnes :** architectes, urbanistes, paysagistes, enseignants, chercheurs, auteurs, médiateurs, étudiants, militants, etc.



Tous les participants devront :

- Retourner le formulaire d'inscription et approuver le présent règlement en cochant la case correspondante.
- S'acquitter des droits d'inscription.
- Respecter la date d'échéance pour la remise du dossier

Date limite de dépôt de candidature :

Lundi 7 août 2023 à 23h59

ARTICLE 04

Dossier de candidature

Étape 1 :

Remplir le formulaire d'inscription annexé au règlement et le retourner complété à l'adresse palmaresarchicorse@gmail.com

Les candidats recevront en retour un email de confirmation accompagné des modalités de règlement des droits d'inscription.

Étape 2 :

Envoyer les pièces du dossier de candidature au format numérique, par mail ou Wetransfer, à l'adresse palmaresarchicorse@gmail.com

Le dossier doit être composé des pièces suivantes, pour chaque projet :

- Une fiche projet (annexée au règlement) à compléter avec toutes les informations relatives au projet : composition de l'équipe de Maitrise d'Œuvre y compris mandataire, localisation, surface, année réalisation, maîtrise d'ouvrage... et comprenant une description du projet (maximum 2000 signes)
- 4 visuels maximum (photos, 3D...) au format JPEG en bonne résolution (300 dpi), dont une photo qui servira de référence pour le projet. Obligatoire pour les catégories 01 et 02. Pour la catégorie 03, fournir au minimum un visuel.
- 4 éléments graphiques maximum au choix (plans, coupes, élévations...) « nettoyés » en format JPEG (pour affichage web) et PDF pour impression. Obligatoire pour les catégories 01 et 02. Optionnelle pour la catégorie 03 « Nouvelle manière de faire ».

Nota - Catégorie 3 « Nouvelle manière de faire ». Tout élément ou forme de rendu permettra de comprendre pleinement la démarche (exemple : courte vidéo, extrait de livre, mode d'emploi, brochure, etc...)

Le poids de chaque fichier envoyé ne devra pas excéder 50 Mo soit 7 Mo maximum par image.

Les fichiers devront être identifiés selon le principe de numérotation suivant :

- 3 premières lettres du nom de l'agence

Suivies de :

- Lettre correspondant au projet (lettre A-B-C-D à préciser sur la fiche projet)

Suivie de :

- Numéro de fichier :
 - 00 pour la notice
 - 01 à 04 pour les visuels
 - 05 à 08 pour les pièces graphiques

Suivie de :

- Catégorie dans laquelle le projet est présenté :
 - AR : Le projet architecture doit être réalisé
 - ESP : Jeunes espoirs
 - NVL : Nouvelle manière de faire

Exemple : AGENCE DUPONT, projet crèche, notice, catégorie projet architecture

DUPA.00.AR (pour la notice), DUPA.01.AR (image de référence), etc.

Pour chaque photo présentée, les architectes devront impérativement obtenir de leur maître d'ouvrage et de l'auteur des photographies, les droits d'utilisation par la Maison de l'Architecture de Corse dans le cadre du Palmarès d'Architecture de Corse.

Dans le cas d'un projet en collaboration, le candidat devra fournir les autorisations de diffusion des architectes associés et mandataire. Il est entendu que, dans le cas d'un projet en collaboration, une seule candidature sera admise pour ce projet.

Il appartient aux candidats de sélectionner et d'envoyer l'ensemble des documents (textes et images) nécessaires à la bonne compréhension du projet (visuels + éléments graphiques + textes avec nombre de caractères indiqués dans la notice projet).

La Maison de l'Architecture de Corse se réserve le droit de refuser les dossiers non conformes au présent règlement.

Le jury et/ou le Comité de présélection se réserve(nt) la possibilité de demander tout complément d'information pour aider à la bonne compréhension du dossier.

Le fait de participer au concours entraîne l'acceptation du règlement et en particulier de donner à la Maison de l'Architecture Corse et à ses partenaires sur cette action le droit d'utiliser les images des projets pour toutes actions de communication et de promotion du Palmarès.

ARTICLE 05

Dépôt des dossiers, calendrier et tarifs

Les dossiers de candidature doivent être transmis par mail au plus tard le **lundi 7 août 2023 à 23h59**.

Une participation financière de 20 € est demandée aux candidats dans le but de développer des actions de promotion, de valorisation, et de diffusion de la culture architecturale en Corse.

ARTICLE 06

Méthodologie

Le déroulement du Palmarès se fera en 2 étapes

1. Comité de présélection

Une présélection parmi tous les projets rendus sera réalisée par 6 personnes maximum choisies parmi des architectes et paysagistes conseils de la DDT et de la DRAC, le CAUE et autres personnes du monde de l'Architecture régionale de manière à réaliser une shortlist.

Le comité :

- vérifiera la recevabilité des offres
- jugera de la pertinence des projets au regard des critères énoncés

2. Jury final

Le choix final se fera parmi les projets qui auront été présélectionnés, par un Jury d'au moins 10 personnes ayant des profils divers : professionnels de l'architecture, représentants d'institutions publiques, professionnels de l'enseignement et de la médiation, représentants d'associations ou de collectifs engagés.

Ce Jury aura également la possibilité de ne pas attribuer de Prix dans une catégorie ou de créer un Prix particulier afin de distinguer une démarche ou une technique particulière.

ARTICLE 07

Distinction

Ce Palmarès donnera lieu à :

- Un événement pour la remise des Distinctions le **10 novembre 2023** à Ajaccio en présence des membres du Jury.
- Pour les projets distingués, une exposition itinérante en extérieur, dans divers lieux urbains et ruraux, à l'instar de la 1^{ère} Édition du Palmarès.

- L'édition d'un ouvrage regroupant l'ensemble des projets participants.
- La mise en ligne de tous les projets sur un site internet dédié.
- L'organisation d'événements dans toute la région (visites, conférences, itinérance de l'exposition, ...).
- Une diffusion nationale sur le site du Réseau des Maisons de l'Architecture

ARTICLE 08

Organisation

Cette 2^e édition du Palmarès de l'Architecture de Corse est organisée à l'initiative de la Maison de l'Architecture de Corse, en partenariat

avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse, la Collectivité de Corse, et le soutien de tous ses partenaires.

Règlement établi par la Maison de l'Architecture de Corse avec l'aimable participation des membres du Copil à cette occasion.

En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement et d'en prévenir les candidats en cas d'éventuelles modifications.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Flaminia Coggia

Référente PRAC

07 62 48 83 64 / palmaresarchicorse@gmail.com

Michèle Barbé

Présidente de la Maison de l'Architecture de Corse

06 03 20 07 36

Maison de l'Architecture de Corse - Gisèle Crouzet

07 71 73 03 03 / contact@maisonarchi.corsica

Retour sur la première édition

Une exposition itinérante



Un catalogue



A Casa di l'Architettura di Corsica / Maison de l'Architecture de Corse

A Casa di l'Architettura di Corsica / Maison de l'Architecture de Corse (MAC) fait partie du Réseau national des Maisons de l'Architecture.

Elle a pour vocation de développer des actions de promotion, de valorisation, et de diffusion de la culture architecturale en Corse. Ces actions prennent différentes formes - expositions, conférences, tables rondes, résidence d'architecture, actions pédagogiques, visites - tout au long de l'année autour des enjeux de notre époque pour notre région.

Ces actions visent avant tout la fabrication de lien et de débat entre ceux qui habitent et ceux qui fabriquent le territoire face aux enjeux du futur : enjeux environnementaux, d'usages, techniques, patrimoniaux.

Il s'agit de faire valoir l'Architecture comme lien, capable de réconcilier les valeurs qui lui sont intrinsèques - sociales, culturelles, artistiques, intellectuelles, structurelles et aussi politiques - afin de contribuer à un mieux vivre ensemble.

Cette action a pour but de « faire bouger les lignes » face à l'urgence actuelle.



Contacts

Flaminia Coggia
Référente PRAC
07 62 48 83 64 / palmaresarchicorse@gmail.com

Michèle Barbé
Présidente de la Maison de l'Architecture de Corse
06 03 20 07 36

Maison de l'Architecture de Corse - Gisèle Crouzet
07 71 73 03 03 / contact@maisonarchi.corsica

Fiche d'inscription

Nom de l'agence :

Représentant de l'agence :

Téléphone(s) :

Adresse mail :

Adresse postale :

Inscrit au Conseil National de l'Ordre des Architectes :

Je soussigné(e) :

représentant l'agence :

souhaite participer à la 2^e Édition du Palmarès Régional d'Architecture en Corse.

J'accepte le règlement du concours joint à l'appel à candidature
et m'engage à régler à la Maison de l'Architecture de Corse les droits d'inscription de 20€.

Date et signature :

Fiche projet

Dénomination du projet (A, B, C ou D) : _____
(dans le cas de présentation de plusieurs projets)

Nom du projet :

Localisation :

Maître d'ouvrage (mentionner tous les membres de l'équipe) et préciser le mandataire :

Maître d'œuvre :

Année de conception :

Année de réception (pour les projets réalisés) :

Surface (m² à préciser : plancher, SHON, SHOB, ...) :

Montant des travaux :

Je soussigné(e) : _____

certifie sur l'honneur :

- ☐ être architecte ou diplômé d'État en architecture
- ☐ être en possession, pour chaque photo présentée, des droits d'utilisation du maître d'ouvrage et de l'auteur des photographies, par la Maison de l'Architecture de Corse dans le cadre du Palmarès d'Architecture de Corse
- ☐ être en possession, dans le cas d'un projet en collaboration, des autorisations de diffusion des Architectes associés et mandataire
- ☐ être en capacité de fournir les justificatifs ci-dessus sur demande de la Maison de l'Architecture de Corse

(cocher les cases)

Date et signature :

Note d'intention du projet (page suivante)



Note d'intention du projet (maximum 2000 signes) :